

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Déclaration de responsabilité de la direction

État des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective qui accompagne les résultats des exercices qui prendront fin le 31 mars 2017 et 2018 repose entièrement sur la direction de l'organisme.

La direction est responsable des renseignements contenus dans l'information financière prospective et du processus d'élaboration d'hypothèses. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2016 et cadrent avec les plans décrits dans le Plan ministériel; elles tiennent aussi compte de la conjoncture économique et du contexte opérationnel, et présupposent que les priorités gouvernementales, ainsi que le mandat et les objectifs stratégiques de l'organisme demeureront les mêmes. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations possibles et sur le jugement, et elle tient compte comme il se doit de facteurs comme l'importance relative. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme toutes les hypothèses, celles-ci comportent une part d'incertitude qui croît à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats réels des exercices visés dans l'information financière prospective varient par rapport à l'information présentée et les écarts peuvent être importants.

Les états financiers prospectifs de la Commission des champs de bataille nationaux n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La version originale a été signée par :
Michèle Gagné
Secrétaire

Québec, Canada
Le 20 janvier 2017

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux
Directrice de l'administration

Québec, Canada
Le 20 janvier 2017

Commission des champs de bataille nationaux
 État des résultats prospectif (non audité)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars
 (en dollars)

	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Charges		
Conservation et mise en valeur	2 375 539	2 375 539
Éducation et services publics	1 075 665	1 075 665
Services internes	6 114 984	7 064 149
Total des charges	9 566 188	10 515 353
Revenus		
Stationnements	1 201 000	1 090 000
Activités pédagogiques et accueil	567 000	570 000
Loyers	195 000	127 000
Autres revenus	228 000	120 000
Total des revenus	2 191 000	1 907 000
Excédent des charges de fiducie sur les revenus (Excédent des revenus sur les charges de fiducie) (note 5)	(20 137)	6 962
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	7 355 051	8 615 315

Les notes complémentaires font parties intégrantes de l'état des résultats prospectif.

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2016-2017 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2016 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2017-2018.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- L'information estimative de fin d'exercice pour 2016-2017 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2017-2018.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2016.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2016-2017 et pour 2017-2018, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- La conjoncture économique qui peut avoir une incidence sur le montant des revenus perçus;
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, la CCBN ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément à la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor entrée en vigueur pour l'exercice 2011-2012, et les exercices ultérieurs, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, lesquelles sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

b) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

4. Autorisations parlementaires

La CCBN est financée en grande partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la CCBN ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de la CCBN pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en dollars)

	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	7 355 051	8 615 315
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 162 060)	(1 163 346)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(257 178)	(262 322)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	3 610	10 000
Diminution des avantages sociaux futurs	7 678	36 164
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(19 000)	(16 000)
Revenus non fiscaux	2 134 000	1 850 000
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	39 137	9 038
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	746 187	463 534
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 153 410	1 100 000
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	1 153 410	1 100 000
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 254 648	10 178 849

b) Autorisations demandées (en dollars)

	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
Autorisations fournies:		
Patrimoine Canadien:		
Dépenses de fonctionnement et de capital	6 635 648	7 843 849
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	485 000	485 000
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 134 000	1 850 000
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 254 648	10 178 849

5. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la CCBN, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la CCBN. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats prospectif de la CCBN et se détaillent comme suit :

	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus de 2017-2018
	(en dollars)	
Charges		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	0
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170	33 170
Services professionnels	19 000	16 000
Total des charges	52 170	49 170
Revenus		
Intérêts	3 538	3 538
Divers	35 599	5 500
Total des revenus	39 137	9 038
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170	33 170
Excédent des charges de fiducie sur les revenus (Excédent des revenus sur les charges de fiducie)	(20 137)	6 962
Solde au début de l'exercice	775 696	795 833
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	795 833	788 871